

*Initiatives ministérielles*

été rejeté par la Chambre. Cette question suscite encore des préoccupations.

• (1200)

Je pense aussi aux préoccupations qui ont été exprimées publiquement et avec vigueur par le Comité canadien d'action sur le statut de la femme à propos de la nature des craintes qu'une femme doit avoir en vertu des dispositions actuelles du projet de loi.

Avec le temps, ces craintes se révéleront peut-être justifiées, mais nous ne le saurons pas. Si l'amendement qui est proposé aujourd'hui n'est pas adopté, nous ne disposerons d'aucun mécanisme officiel pour nous permettre d'examiner ces questions et de tirer des conclusions.

Je tiens compte du fait que même si ce projet de loi a effectivement recueilli l'appui de tous les partis à l'étape de l'examen en comité, l'étude de ce projet de loi, article par article, n'a duré, en tout et pour tout, que trois heures. Je sais que ma collègue, la députée de New Westminster—Burnaby a elle-même proposé six amendements, dont certains ont été acceptés. Le gouvernement avait proposé une foule d'amendements. Or, en trois heures, l'étude de ce projet de loi en comité était terminée.

C'était peut-être nécessaire. C'est peut-être ainsi qu'il fallait procéder pour permettre au projet de loi d'être examiné par la Chambre avant que celle-ci ne s'ajourne, la semaine prochaine. Soit.

Même en admettant qu'il fallait faire vite, j'estime tout de même que par prudence, il faudrait prévoir un examen après une période déterminée. Je conseillerais aux députés de la Chambre de ne pas laisser tomber cet outil qui pourrait être des plus utiles.

Un examen dans cinq ans ne ferait de mal à personne. Cela ne coûterait pas grand-chose et nous donnerait la protection que souhaite avoir toute législature qui fait preuve de prudence.

Cela dit, espérons que ce projet de loi sera adopté le plus tôt possible afin que nous puissions nous attaquer au harcèlement criminel, qui est vraiment un problème.

Je ne pense pas qu'il y ait, au Canada, une seule collectivité qui n'ait pas été touchée par cette terrible tragédie, la tragédie de femmes qui se font tuer parce qu'elles ont eu la malchance, à un moment de leur vie, de côtoyer un homme déséquilibré.

C'est arrivé plus d'une fois dans ma localité, à Edmonton même et dans les environs. Le cas le plus récent qui me vient à l'esprit est celui d'une femme qui était victime de harcèlement criminel. Sa famille avait demandé l'aide de la police, mais cette aide n'est jamais venue.

Il est à espérer qu'avec cette loi, ce ne sera plus le cas. Nous ne pouvons rien faire pour ramener à la vie les femmes qui ont été tuées. Cependant, nous espérons que

les mesures que nous prenons aujourd'hui empêcheront que d'autres meurtres de ce genre ne soient commis.

Nous recommandons cet amendement à la Chambre. Qu'il soit adopté ou non, nous avons l'intention d'appuyer ce projet de loi.

**M. Nicholson:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que vous allez vous apercevoir qu'il y a consentement unanime pour qu'à la fin de l'étape du rapport, la Chambre passe directement à l'étape de la troisième lecture.

**M. Nowlan:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à féliciter le secrétaire parlementaire d'avoir eu certains entretiens au préalable. Je n'ai certes pas été pris par surprise ainsi.

Il s'agit là de la façon dont de nombreux projets de loi peuvent être étudiés surtout lorsqu'il est si nécessaire de combler une lacune aussi évidente dans notre jurisprudence compte tenu de tous les problèmes dont on a parlé lorsqu'on s'est demandé, si dans notre hâte à adopter cette mesure avant de partir en vacances, on avait bien réglé toutes ces questions.

Cependant, la raison pour laquelle j'interviens, c'est que je tiens à féliciter le secrétaire parlementaire d'avoir agi de cette façon. Je répète que je m'offusque beaucoup du fait que le leader du gouvernement à la Chambre des communes ait eu recours au paragraphe 78(1) du Règlement à l'étape du rapport et qu'il ait proposé ensuite de terminer l'étape du rapport et la troisième lecture en même temps.

Je sais que ce n'est pas le moment de discuter de cela, mais je tiens à féliciter le secrétaire parlementaire. C'est là la façon dont on peut adopter plus rapidement des projets de loi plutôt que d'avoir recours au bâillon, à l'attribution de temps qui enlève sa raison d'être à notre institution.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Y a-t-il consentement unanime pour passer à la troisième lecture après la motion d'adoption?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.